

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7333799601**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7333799601>

Cette annonce a été mise en ligne le **1 juillet 2023** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

SELARL LEXCAP  
Cabinet d'Avocats – Maître Antoine PINÇON  
Siège social : 4 rue du Quinconce - 49100 ANGERS  
AZ AUTO  
SARL au capital de 250 000 €  
Siège social : 98 avenue des Maraîchers – 49400 ST  
LAMBERT DES LEVEÉS  
RCS ANGERS 397 703 844  
Aux termes d'une décision en date du 26 juin 2023,  
l'associé unique a décidé de transformer la société en  
société par actions simplifiée.  
Président : Société J.C. BOUCHER, SAS au capital de  
345 952 euros, dont le siège social est situé 16, rue  
Amédée Gordini – Zone du Landreau n°4 – 49070  
BEAUCOUZE, RCS ANGERS 324 569 631, nommée pour  
une durée non limitée  
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :  
Tout associé a le droit de participer aux décisions  
collectives du moment que ses titres de capital sont  
inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée,  
de l'envoi des documents en vue d'une consultation  
écrite ou de l'acte. Il peut se faire représenter par un autre  
associé exclusivement. Le droit de vote attaché aux titres  
de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils  
représentent et chaque titre de capital donne droit à une  
voix.  
AGREMENT :  
Lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, la  
transmission des actions est libre et sans agrément. En  
cas de pluralité d'associés, toutes les transmissions sont  
soumises à l'agrément des associés, donné par décision  
collective extraordinaire, à laquelle prend part l'associé  
cédant.  
Mention sera portée au RCS d'ANGERS.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

